

INFO CNCE du 15 02 2019
Cotisations sociales et prélèvement de l'impôt à la source

Chers collègues,

Nous avons été alertés hier matin par les responsables du FICE (Fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs) qui nous ont fait état de problèmes qu'ils rencontrent actuellement.

Ces problèmes concernent notamment des réclamations de commissaires enquêteurs qui se voient appliquer des **prélèvements d'impôts à la source** par des collectivités territoriales. Le FICE ne peut intervenir car sa mission est uniquement de verser les indemnisations qu'il reçoit.

La CNCE avait déjà identifié cette problématique et dès le 22 janvier dernier (sur recommandation du CGDD), nous avons contacté par courriel le ministère des Actions et Comptes publics. Le message est aujourd'hui toujours sans réponse et n'a même pas fait l'objet d'un accusé de réception.

Les revenus tirés des enquêtes publiques étant des revenus exceptionnels en raison même du caractère irrégulier des enquêtes, ils ne devraient pas faire l'objet de prélèvements de l'impôt à la source.

Le FICE est également souvent questionné sur les **modalités d'assujettissement aux cotisations sociales**, avec des disparités selon des régions compte tenu de l'application ou non par les tribunaux administratifs du caractère net des vacations. Etant donné la mission limitée du FICE, il n'est pas en mesure de répondre et s'adresse à la CNCE.

Il a été convenu avec le FICE que nous solliciterions l'un et l'autre le CGDD pour une remise à plat de toutes ces problématiques et l'organisation aussitôt que possible d'une réunion réunissant les différentes parties prenantes : le MTES (ministère de la Transition écologique et solidaire), le Conseil d'État, le FICE, la Direction Générale des Finances Publiques, le ministère de la Santé et la CNCE, pour avancer sur ces questions d'indemnisations qui « nous empoisonnent la vie ».

Nous vous tiendrons informés dès que nous disposerons de nouveaux éléments, sachant que nous entreprenons dès ce jour une nouvelle démarche auprès de la Direction Générale des Finances Publiques et alertons le Cabinet du ministre de la Transition écologique.

Dans l'immédiat, merci de vous rapprocher de notre secrétariat pour lui faire part de cas dont vous pourriez avoir connaissance, comme l'ont fait certains d'entre vous.

Je comprends l'agacement et le mécontentement de nos collègues qui sont confrontés à ces tracasseries administratives qui perturbent et même se développent, et dont ils font les frais. Il est impératif que des solutions y soient apportées et j'espère que nos nouvelles pistes d'actions vont s'avérer plus fructueuses.

Bien cordialement à toutes et tous,

Brigitte Chalopin, Présidente de la CNCE